



AVIS DE PUBLICATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE/ ÉTUDE D'IMPACT

PROVISOIRE DU PROJET DE ROUTE D'ACCÈS À LA COLLECTIVITÉ DE LA PREMIÈRE NATION DE MARTEN FALLS

L'ÉTUDE

Le projet de route d'accès à la collectivité de la Première Nation de Marten Falls (PNMF) consisterait en une nouvelle route toutes saisons longue d'environ 190 km qui reliera la collectivité nordique éloignée de la Première Nation de Marten Falls au réseau routier provincial de l'Ontario. La route d'accès à la collectivité serait située à 430 km au nord-est de Thunder Bay (Ontario), dans le Grand Nord de l'Ontario, sur le territoire traditionnel de la Première Nation de Marten Falls et dans le district de Thunder Bay et le district du Grand Nord du ministère des Richesses naturelles.

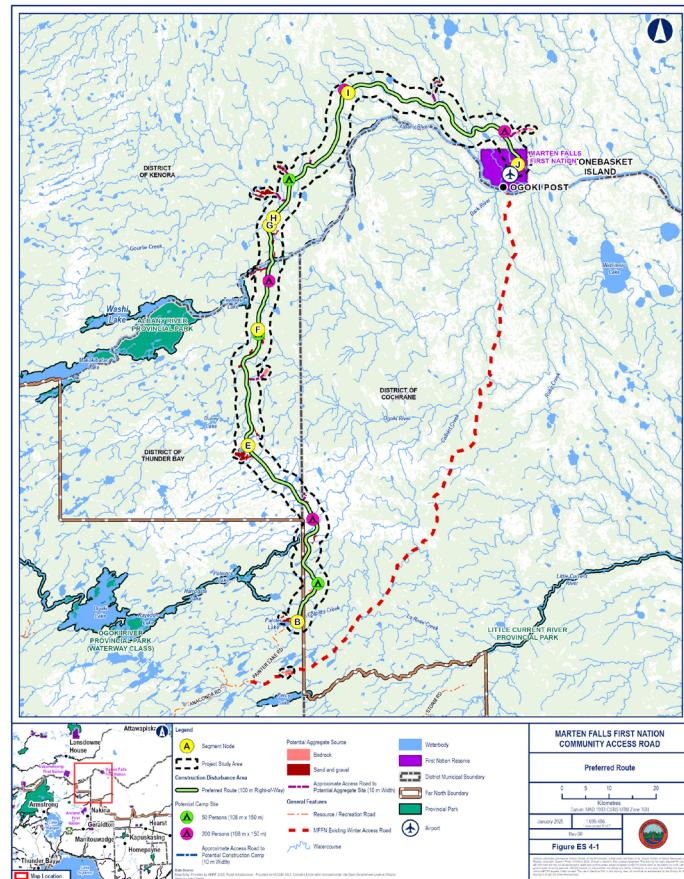
La carte-index incluse montre la zone d'étude du projet, avec le tracé privilégié proposé.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE/ ÉTUDE D'IMPACT PROVISOIRE

La Première Nation de Marten Falls a sollicité les services d'AECOM Canada ULC pour lancer une évaluation environnementale exhaustive de l'Ontario (anciennement connue sous le nom d'évaluation environnementale distincte) et une étude d'impact fédérale pour la route d'accès à la collectivité de la Première Nation de Marten Falls, conformément à la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario et à la Loi sur l'évaluation d'impact canadienne. Un processus d'évaluation et de consultation est également en cours conformément aux exigences de l'*Évaluation environnementale de portée générale relative à des projets d'intendance de ressources et de développement d'installations du Ministère des Richesses naturelles et des Forêts, ainsi qu'à l'Évaluation environnementale de portée générale relative aux parcs provinciaux et aux réserves de conservation*.

Ce rapport provisoire d'évaluation environnementale/étude d'impact a été réalisé conformément au mandat approuvé par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario en octobre 2021. En outre, ce rapport provisoire a été rédigé conformément aux exigences des lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact fournies par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada le 24 février 2020.

L'évaluation environnementale/étude d'impact provisoire documente l'évaluation des différents tracés envisagés pour la route d'accès à la collectivité et présente le tracé privilégié proposé. Elle documente également les impacts sur l'environnement, y compris les effets cumulatifs potentiels, les mesures d'atténuation proposées et les engagements pris par le promoteur. En outre, elle documente





l'engagement et la consultation entrepris jusqu'à présent dans le cadre du processus d'évaluation environnementale/d'évaluation d'impact.

PÉRIODE DE CONSULTATION ET COORDONNÉES DE CONTACT

L'évaluation environnementale/étude d'impact provisoire pourra être consultée à compter du **22 avril 2025 et pendant 60 jours (soit jusqu'au 23 juin 2025)**. Les documents à l'appui seront accessibles au format numérique sur le site Web du projet, à l'adresse <http://www.martenfallsaccessroad.ca/draft-ea-is/>. Des copies papier sont consultables en personne aux endroits suivants :

- Bibliothèque publique de Greenstone – Succursale de Geraldton: 405 2nd St. W., Geraldton, Ontario
- Bibliothèque publique de Greenstone – Succursale de Longlac: 110 Kenogami Drive, Longlac, Ontario
- Bibliothèque publique de Sioux Lookout: 21 Fifth Avenue, Sioux Lookout, Ontario
- Matawa First Nations Management: 233 S. Court Street, 2nd Floor, Thunder Bay, Ontario
- Bibliothèque publique de Thunder Bay – Bibliothèque de ressource Waverley, 285 Red River Rd, Thunder Bay, Ontario
- Bibliothèque publique de Timmins: 320 2nd Avenue, Timmins, Ontario

Un Centre d'information se tiendra à Thunder Bay et à Geraldton, Ontario, en mai 2025. Veuillez consulter notre site Web pour obtenir des mises à jour sur les réunions.

- Séance de Thunder Bay – lundi 26 mai 2025
Superior Inn, 555 Arthur St W;
de 17 h à 20 h*
- Séance de Geraldton – jeudi 29 mai 2025
Centre récréatif, 200 Wardrobe Ave;
de 16 h à 19 h*.

**La première heure est réservée aux membres de la communauté autochtone.*

Les membres des collectivités autochtones, les personnes intéressées, les agences et les autres parties prenantes sont invités à participer activement à l'examen de l'évaluation environnementale/étude d'impact provisoire. Les commentaires et les réactions peuvent être transmis par le biais du site Web du projet, par courrier électronique ou par courrier postal jusqu'au 23 juin 2025 aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Site Web du projet : www.martenfallsaccessroad.ca

Adresse électronique de l'équipe du projet : eaisinput@martenfallsaccessroad.ca

Adresse postale :

AECOM Canada Ltd.

C/O Joanne Wang

105 Commerce Valley Drive West, 7th Floor
Markham, ON L3T 7W3



MARTEN FALLS FIRST NATION

ALL SEASON COMMUNITY ACCESS ROAD



Lawrence Baxter

Conseiller principal des membres de la collectivité

Équipe du projet de route d'accès à la collectivité
PNMF

James McCutchon

Gestionnaire projet, AECOM

Équipe du projet de route d'accès à la collectivité
PNMF

Toute préoccupation soulevée au cours de la période d'examen sera consignée dans le rapport final de l'évaluation environnementale/étude d'impact..

Si vous souhaitez une copie de cette notification en français, veuillez visiter le site Internet du projet ou envoyer un email au projet pour en demander une copie.

Les commentaires sont recueillis pour aider la Première Nation de Marten Falls et AECOM à répondre aux exigences de la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario et de la Loi sur l'évaluation d'impact canadienne. Ils seront conservés dans les dossiers pour être utilisés pendant l'étude et pourront être inclus dans la documentation du projet. Tous les renseignements personnels compris dans une soumission – tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'emplacement de la propriété – sont recueillis, conservés et divulgués au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs à des fins de transparence et de consultation. Les renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales ou sont recueillis et conservés aux fins de la création d'un dossier accessible au grand public comme décrit dans la s. 37 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les renseignements personnels que vous soumettez feront partie d'un dossier accessible au grand public, à moins que vous ne demandiez que vos renseignements personnels restent confidentiels. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'agent de projet ou le coordinateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au 416 314-4075.

Date de publication : 22 avril 2025